

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

I.A.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur : M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ, Co. DE PORTNEUF.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUEBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE.

1890

SOMMAIRE :

Causerie, 787.—Ornements sacrés, 789.—Les Missions scandinaves, 1800-1890, 790.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 792.—Consultations, 795.—Le Patronage de Québec, 796.—Mgr D'Herbomez, 797.—Petite Chronique, 798

FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi	11 août	—Ste Philomène.
Mardi	12 "	—Ste Claire.
Mercredi	13 "	—Octave St. Laup.
Jeudi	14 "	—Octave "
Vendredi	15 "	—Assomption.
Samedi	16 "	—Jérome, S. Roch.
Dimanche	17 "	—S. Joachim. Sol. de l'Assomption.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT.SAUVÉUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Lundi	11 août	—Ste Philomène.
Mercredi	13 "	—Ste Claire.
Vendredi	15 "	—S. Magloire.
Dimanc.	17 "	—Rivière-ouelle.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

N. B.—Lecture de l'App. au Rituel, page 118.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

CAUSERIE

(Suite)

Ceci ne veut pas dire qu'une femme ne peut jamais faire la correction fraternelle à son mari, quels que soient ses torts; non seulement elle le peut, mais c'est quelquefois un devoir, comme la chose est évidente. Mais, cette correction fraternelle, elle doit la faire, non pour contenter sa propre animosité, mais uniquement en vue du bien de cette âme, qui doit lui être chère plus qu toute autre. Ainsi, elle évitera de lui parler quand il est en colère, parce qu'un homme en colère est incapable d'entendre raison; elle ne lui parlera pas non plus tant qu'elle sentira ses nerfs excités, attendu que dans cet état d'esprit, elle en dirait beaucoup trop, et ne saurait parler du ton calme et respectueux dont il ne lui est jamais permis de s'affranchir; elle ne lui présentera pas ses observations au moment même où il vient de s'oublier, car alors la passion qui l'aveugle l'empêcherait d'en profiter. Elle attendra donc qu'il soit redevenu lui-même, que la réaction soit faite, et encore, si elle a de l'esprit, elle se gardera de prendre le ton du reproche, et de faire un sermon en trois points; un mot bien pesé, accompagné d'un air triste, fera plus d'effet que n'importe quel long discours.

Voici, à ce propos, ce qu'un citoyen respectable racontait un jour. " Dans les premiers temps de mon mariage, disait-il, je fréquentais un club d'amis, et assez souvent je rentrais fort tard et passablement aviné. Un soir, la cuite ayant été plus forte, j'arrivai à la porte de ma maison en tel état que j'eus toutes les peines du monde à trouver le cordon de la sonnette. Ma femme m'avait attendu suivant son habitude; elle me prit sous le bras, me con-

duisit sans mot dire à ma chambre, et me mit au lit. Le lendemain, au déjeuner, elle me dit d'un ton très amical : " Mon cher, vous êtes arrivé bien malade hier soir ? " Je fus si honteux, je sentis si bien sa supériorité morale sur moi, que je jurai qu'on ne m'y reprendrait plus ; et, grâce à Dieu, je tins parole. Si ce mari avait été pris sur un autre ton, il se serait certainement entêté davantage. Comme le nombre des gras et des petits messieurs, qui ont peine à trouver le cordon de la sonnette, est considérable, il est bon que la majorité des femmes connaissent cette recette. La plaie de l'ivrognerie s'agrandit tous les jours parmi nous, et ce ne sont pas les basses classes qui sont les plus avariées. Toutes les femmes qui suivront ces avis, s'en trouveront bien. Il est toutefois un cas où il est mieux de s'abstenir de toute remontrance verbale, c'est le cas d'infidélité : aborder ce sujet, c'est perdre son latin, et aggraver le mal. Il n'y a qu'une chose à faire : prier, gémir, faire pénitence pour le coupable, lui montrer non pas un air maussade et boudeur, mais un air affligé, redoubler de soins, d'attention et de dévouement.

Comment se conduire avec des maris blasphémateurs et irréligieux ? D'ordinaire, l'homme blasphème par habitude ; il faut donc lui inspirer l'horreur de ce péché, qui est proprement celui des damnés ; lui répéter que chaque blasphème est une pierre lancée contre le ciel, et qui retombe sur celui qui l'a lancée ; un péché tout-à-fait inexplicable, car il ne donne ni plaisir ni profit ; enfin, il faut lui suggérer quelque moyen de se défaire de cette détestable habitude. Le meilleur est de renouveler chaque matin, dans sa prière, la résolution d'éviter ce péché ; faire un acte de contrition et une pénitence après chaque rechute. Il est utile aussi de s'habituer à prononcer, au lieu de blasphème, un mot retentissant, mais indifférent. Pour un grand nombre, le plus sûr moyen est de les prendre par la bourse. C'est ce que fit un jour une Sœur de Charité qui soignait un militaire. Comme il blasphémait à tout propos, elle lui dit : général, je ne puis plus rester auprès de vous, vu que vous blasphémez comme un démon. Que voulez-vous ? c'est malgré moi, je le fais sans y penser, et je ne demanderais pas mieux que de me déshabituer. Faisons une convention, dit-elle : à chaque juron qui vous échappera, j'irai prendre cinq francs dans votre secrétaire, pour mes pauvres.—C'est un peu cher, mais n'importe, marché conclu. La première journée lui coûta passablement cher, la seconde un peu moins, la troisième moins encore, et au bout d'une dizaine de jours, il ne blasphémait plus du tout. C'est un fait d'expérience ; rien de tel que de prendre ces gens là par la bourse.

(A suivre)

ORNEMENTS SACRÉS.

(Suite)

Le *Manipule* que le célébrant porte au bras gauche, était jadis un petit mouchoir servant à essuyer la sueur et les larmes. Il rappelle les cordes qui serrèrent les mains de Jésus. Il représente la pénitence et les bonnes œuvres requises pour mériter les récompenses de la vie future.

L'*Étole* était chez les anciens peuples un linge long et fin bordé de riches broderies. Elle n'était portée que par les personnages de considération et par ceux qui avaient l'habitude de parler en public. L'Eglise adopta l'*Étole* pour servir d'ornement dans les fonctions sacrées. Rien d'étonnant donc qu'elle soit regardée comme le symbole de l'autorité spirituelle. Elle signifie les liens qui attachèrent N.-S. à la colonne, et, comme on la porte sur les épaules, elle peut aussi représenter la Croix que Jésus reçut sur les siennes, et marquer que toute dignité ecclésiastique est un fardeau. Avant de s'en revêtir, le célébrant la baise pour montrer qu'il veut porter avec joie le joug du Seigneur, ce joug appelé par Jésus-Christ *doux et léger*.

La *Chasuble*, dans les premiers siècles, était un manteau très ample qui couvrait tout le corps du célébrant. Elle est l'emblème de la charité. Cet ornement nous rappelle les douloureuses circonstances du couronnement d'épines de notre divin Sauveur, lorsque les soldats le dépouillèrent de sa robe sans couture, et lui jetèrent sur les épaules, en guise de manteau royal, une méchante tunique de pourpre. La croix marquée sur le dos de la chasuble nous enseigne que le prêtre à l'autel représente J.-C. chargé des iniquités du monde et médiateur entre son Père et les hommes.

Quelle impression salutaire ne produirait pas la vue du prêtre revêtu des ornements sacrés, si les fidèles en comprenaient tant soit peu le sens mystique. Cette vue ne manquerait pas d'exoiter dans leur cœur de vifs sentiments de reconnaissance à l'égard de leur Sauveur mourant pour eux, et le désir sincère de s'immoler à son exemple.

Avant de revêtir les ornements, le célébrant, par respect pour la sainte Eucharistie, se lave les mains. Cette purification extérieure marque la pureté intérieure que nous devons avoir pour offrir la victime sans tache, car, "nos mains," dit S. Cyrille de Jérusalem, "signifient nos œuvres." Laver nos mains n'est donc autre chose que purifier nos actions, en bannissant de notre cœur toute affection au péché, même véniel, qui diminuerait les fruits de la sainte communion.

(A suivre).

Les Missions Scandinaves. (1800-1890)

La situation religieuse est à peu près la même en Norvège qu'en Suède, bien que l'émancipation religieuse y date du 15 juillet 1845. En 1869, la Norvège fut détachée du vicariat de la Suède et érigée en préfecture. En 1879, à la demande du préfet apostolique, Mgr Bernard, la Propagande confia une partie de la mission aux missionnaires français de N.-D. de la Salette. Voici la statistique de la mission en 1890 : 1 préfet ap., 17 missionnaires, dont 3 prêtres indigènes, 1 congrégation d'hommes, 4 communautés de femmes, 5 stations, 10 écoles primaires, 1 cathécuménat, 5 hôpitaux, 1,840 catholiques.

Récapitulation des missions scandinaves en 1890 :

	vic. ap.	préfet ap.	missions.	stations	catholiqu.
Danemark :	"	1	37	14	3,700
Suède	1	"	9	8	1,100
Norvège	"	1	17	5	1,840
	—	—	—	—	—
	1	2	63	27	6,640

Espérons que ces plages stériles sont à la veille de voir se lever tout de bon le soleil de la vérité catholique.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS L'ALLEMAGNE DU NORD. (1800-1890)

Au début du siècle actuel, l'église catholique jouissait encore, en Allemagne, d'une situation politique considérable. Les mémoires du cardinal Pacca, ancien nonce à Cologne, nous en fournissent la preuve :

" Quand j'arrivai en Allemagne, en 1776, écrit-il, on pouvait dire que les églises et le clergé de ce pays étaient au comble des grandeurs humaines. Le siège de Cologne était occupé par un frère de l'empereur alors régnant; celui de Trèves, par le fils d'un roi de Pologne, électeur de Saxo. A la tête de toutes les autres églises archiépiscopales, étaient placés des prélats issus des plus illustres et des plus anciennes familles. De vastes portions du sol de l'Allemagne, les plus riches et les plus fertiles, appartenaient au clergé avec un droit de souveraineté qui s'étendait sur plusieurs millions de sujets. Dans le collège électoral, sur 8 électeurs, 3 étaient ecclésiastiques : les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne. Le collège des princes allemands était présidé par l'archevêque de Sabzbourg, et tous les évêques, ainsi qu'un grand nombre d'abbés, apportaient leur vote à la diète. "

La Révolution française et les guerres de l'empire mirent fin à cette trop brillante situation. Les 300 principautés de l'Allemagne furent réduites à 30 ; les électors ecclésiastiques, les riches abbayes et les évêchés furent supprimés ; tous les biens de l'Eglise échappés à la rapacité des protestants au 16^e siècle, furent confisqués ; et le congrès de Vienne, en 1815, s'empressa de ratifier ces spoliations.

Bien qu'injuste en droit, dit le Cardinal Pacca, cette spoliation a-t-elle été un malheur pour l'Eglise d'Allemagne ? " Je n'ose le dire, " répond-il, et la raison qu'il en donne, " c'est qu'on se vit débarrassé par là de ces prélats de familles princières, qui n'avaient le plus souvent d'autres titres de vocation que l'ambition de leurs proches et l'esprit d'avidité. "

Il est difficile aujourd'hui de se faire l'idée de l'état de dégradation morale dans lequel ces mauvais choix épiscopaux, et l'esprit jésuitique, alors universel en Allemagne, avaient jeté le Catholicisme. Ainsi, pour citer seulement quelques exemples, l'archevêque de Cologne, frère de Joseph II, avait sur la discipline ecclésiastique tous les sentiments schismatiques de son frère, avec encore plus de raideur que lui ; l'archevêque de Trèves, Clément de Saxe, était imbu des idées de Fébronius, qui avait été son auxiliaire en qualité d'évêque de Mériophyte ; un des confidents de Napoléon, le baron Dalberg, archevêque de Ratisbonne, archichancelier de l'empire et franc-maçon, était un homme sans foi et sans mœurs. Un peu plus tard, le comte de Speigel, archevêque de Cologne, était lui aussi franc-maçon et illuminé. Que pouvait-on attendre de pareils pasteurs ? Ces quelques faits font mieux comprendre les paroles du cardinal Pacca, que nous avons citées plus haut, et laissent croire que la persécution qui sévit en Allemagne, depuis quelques années, n'est pas imméritée, et qu'elle aura pour résultat de retremper le clergé et les fidèles.

Le congrès de Vienne ayant bouleversé toute l'organisation politique de l'Eglise d'Allemagne, en soumettant la plupart des évêchés à des princes protestants, la première préoccupation du Souverain Pontife fut de reconstituer les cadres de cette Eglise. Au mois d'août 1821, un concordat fut signé avec la Prusse ; il établissait 8 sièges épiscopaux. Le gouvernement consentit de bon gré à donner un traitement convenable aux évêques, à la curie épiscopale et au clergé. C'était justice, d'ailleurs, car la rente payée par l'Etat était loin d'équivaloir au revenu des biens ecclésiastiques secularisés par la Prusse. L'élection des évêques fut réservée aux chapitres, mais à la condition que l'élu fut agrée du

gouvernement. Malheureusement les premiers choix épiscopaux furent déplorables : le franc maçon Speigel fut nommé archevêque de Cologne ; et pour les autres sièges, les chapitres élurent des candidats plus courtisans qu'évêques. A la même date, le Pape reconstitua aussi la province ecclésiastique du Haut-Rhin. Après cette réorganisation, la hiérarchie catholique de la Prusse protestante était comme suit : 3 archevêchés, 12 évêchés, 1 vicariat apostolique, 1 préfecture. Ces cadres sont restés à peu près les mêmes jusqu'à ce jour, sauf la création du vicariat d'Anhalt, le vicariat de l'Allemagne du Nord, et la préfecture apostolique du Schleswig-Holstein.

La hiérarchie catholique de l'Allemagne était donc réorganisée, en 1821 ; malheureusement il est plus facile de refaire des cadres que de changer l'esprit d'un clergé. Elevé depuis 50 ans dans les idées josphistes et césariennes, le clergé allemand était animé, à cette époque, d'un esprit très fâcheux.

Les deux universités catholiques de Bonn et de Fribourg, où il était formé, étaient détestables. Hermès, chanoine de Cologne et professeur à l'université de Bonn, nia, dans ses ouvrages et dans son enseignement, la distinction fondamentale entre la nature et la grâce, et aboutit au rationalisme. Condamné par Grégoire XVI, il se soumit au moins extérieurement ; mais ses idées firent longtemps des ravages dans le clergé. Grâce à la molle complicité de Mgr Speigel, le chapitre de Cologne, les principaux poste du diocèse, et l'université de Bonn étaient remplis d'herméticiens.

(À suivre.)

Chronique de la "Semaine Religieuse".

Mgr Mourin, archevêque de Port-Louis dans l'île Maurice, a cru devoir défendre à ses diocésains d'entrer dans l'*Alliance française*. Son interdiction est basée sur le fait qu'il considère cette dernière comme anti-française et procédant de la franc-maçonnerie. " Examinez son histoire, son allure, ses principes, ses chefs, a-t-il dit à quelqu'un, et vous verrez que l'*Alliance* appartient à la famille nombreuse des sociétés fondées par les maçons dans un but spécial quelconque, mais toujours dans l'intérêt général de la secte. Là où l'on trouve un Paul Bert (le fondateur de la société), un Ernest Renan, un Jules Simon, et *tutti quanti*, on peut être sûr qu'il ne s'agit point de propager la vérité et la morale chrétiennes. Tenez ! étudiez la couverture du *Bulletin de l'Al-*

liance française. Vous y trouverez bon nombre de francs-maçons : Les Spuller, Lockroy, Renan, Simon, de Lesseps, etc. Le trésorier, M. Mayrargues, n'est-il pas juif ; et les Juifs ne sont-ils pas l'âme de la franc-maçonnerie ?

L'Alliance française, tout comme *l'Alliance républicaine universelle*, sont des enfants légitimes de *l'Alliance israélite universelle*, la fille du juif Crémieux, qui, plus que les autres maçons, a réussi à assujettir la France au Juif-Errant. Et on ose soutenir que leurs œuvres, leurs sociétés, sont des œuvres, des sociétés françaises ! Allons donc ! si on veut fermer les yeux sur tout cela, je les garde, moi, largement ouverts. Renan est venu mettre à nu la politique de *l'Alliance*, en déclarant que par la propagation de la langue française, on entendait propager la Révolution française : " Partout, a-t-il dit, où ira le Français, la Révolution ira en croupe derrière lui. " Ce jugement est suffisamment motivé, pensons-nous, pour convaincre les plus entêtés.

M. de Lutz, premier ministre, est rendu aux douceurs de la vie privée, et va pouvoir maintenant se consacrer tout entier à l'éducation protestante de ses enfants. Comme il cumulait les fonctions de président du ministère et de ministre des cultes, on lui a donné deux successeurs.

M. de Craillsheim, protestant, lui succède comme président du Conseil, ce qui porte à trois le nombre des ministres protestants dans ce pays catholique. Quant au ministère des cultes, il a été donné à un catholique, M. de Muller. Malgré sa particule, M. de Muller appartient à une famille bourgeoise. Après avoir été pendant deux ans secrétaire particulier de Louis II, il a occupé jusqu'à dernièrement le poste de préfet de police de la capitale. La presse catholique ne dit pas grand'chose de ce remaniement, et semble attendre les nouveaux ministres à l'œuvre.

La question posée à Rome au sujet de la loi Czaeki, dont nous avons parlé dernièrement, vient d'être résolue, si l'on en croit le journal du clergé hongrois. Le Pape aurait approuvé le refus de l'épiscopat hongrois de se conformer à l'ordonnance du gouvernement qui défend de baptiser les enfants provenant d'un mariage mixte. L'encyclique de la curie dans ce sens a été adressée au cardinal Simor.

La crise par laquelle vient de passer *l'Osservatore Romano* est terminée. Le journal a été acheté par un des employés du vatican qui l'administrera, et le nouveau directeur est M. Casoni, un vétéran de la presse, un ancien chef du mouvement catholique, un

homme de foi sincère. M. Casoni était le rédacteur de l'*Unione* de Bologne ; antérieurement, il était collaborateur du journal l'*Ancora* et du *Giornale di Roma* ; et au commencement de la révolution il écrivait dans l'*Eco*, journal que persécutèrent les libérateurs des Romagnes. M. Casoni a fait ses premières armes dans ces temps où la défense de l'Eglise exposait au poignard d'un siccaire ou à la prison.

L'Espagne vient encore de changer de gouvernement. Ces changements fréquents sont dans les mœurs du peuple espagnol. Du moment qu'un ministère a accompli le programme qui l'avait porté au pouvoir, assez souvent on lui dit que son utilité a cessé. S'il ne s'exécute pas de bonne grâce, il est exposé à finir de mort violente. M. Canovas succède donc à M. Sagasta. Les deux hommes se valent presque, et l'expérience du passé est là, pour attester que les intérêts religieux ne sont guère plus en sûreté avec un parti qu'avec l'autre. En effet, M. Canovas, pas plus que M. Sagasta, n'a fait droit aux réclamations de l'épiscopat au sujet de la situation misérable faite à l'Eglise au point de vue, soit de la réparation des églises, soit des dépenses stipulées dans le Concordat, et que le gouvernement n'acquitte pas. Ainsi, pour l'entretien des 20,000 églises qu'il y a en Espagne, le gouvernement n'a jamais voulu allouer plus que la somme ridicule de 500.000 francs, lorsqu'il faudrait en réalité 12 millions. La conséquence de cette conduite mesquine et injuste des gouvernements libéraux et conservateurs qui se succèdent en Espagne, c'est que nombre d'églises tombent en ruines peu à peu et finissent par s'effondrer complètement, comme c'est arrivé pour l'église de Penilla de Toro. Chaque fois que les évêques réclament contre un tel état de choses, on répond par la nécessité de faire des économies. Le dernier gouvernement a même osé, en présentant le budget des cultes, annoncer qu'il se propose de réduire, autant que possible, ce budget et d'y introduire toutes les économies qu'il jugera opportunes. Même attitude du gouvernement sur la question de l'observation du dimanche. Lorsqu'on lui demande d'intervenir, il répond qu'il n'a pas ce droit ; or, il est de fait que non seulement il en a le droit, mais même le devoir. En concédant la réduction des jours de fête en Espagne, le Pape a demandé et la couronne a promis que l'on tiendrait la main à l'observation du dimanche. Sur cette question encore, la ligne de conduite des libéraux et des conservateurs est la même. Nous avons donc raison de dire que les deux partis politiques de l'Espagne ne valent guère mieux l'un que l'autre.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la nouvelle constitution que le gouvernement provisoire du Brésil a imposé au peuple qu'il n'a pas encore osé consulter. Cette constitution a prononcé la séparation de l'Eglise et de l'Etat et proclamé la liberté de conscience. Mais elle apporte aussi des restrictions à la liberté du culte catholique. Ainsi il n'est pas permis de fonder de nouveaux couvents, les congrégations n'ont pas le droit de posséder, et les Jésuites sont expulsés.

Les évêques du Brésil, dans un mandement collectif, ont condamné la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme un acte d'apostasie nationale. Mais ils déclarent regretter peu l'ancien état de choses qui tenait l'Eglise en tutelle, et ils invitent le clergé et les fidèles à redoubler d'attachement pour la religion, afin de tirer le meilleur parti possible de la nouvelle situation.

Il faut dire, pour expliquer cet acte des évêques, que la Franc-Maçonnerie fleurissait au Brésil sous l'ancien régime et avait bâillonné l'Eglise et asservi le clergé de la façon la plus déplorable.

CONSULTATIONS

Q.—Quelle conduite doit tenir un prêtre appelé auprès d'une protestante à son lit de mort ? Qu'exiger d'elle ?

De même lorsqu'il est appelé auprès de concubinaires, auprès de francs-maçons ?

R.—1o Le prêtre appelé auprès d'une protestante en danger de mort, examinera tout d'abord si cette personne est disposée à se convertir. S'il trouve en elle cette disposition, il l'encouragera à correspondre à la grâce divine, l'instruira autant qu'il sera nécessaire et possible, lui fera abjurer l'hérésie devant trois témoins, si cela se peut ; puis il la préparera à recevoir les sacrements de l'Eglise, le baptême d'abord, qui d'ordinaire est conféré sous condition aux personnes qui reviennent de l'hérésie protestante au sein de l'Eglise ; ensuite la confession générale des fautes de la vie, auant du moins que les circonstances permettront de la faire, et enfin les autres sacrements. Si le temps ne faisait pas défaut, il serait bon de recourir préalablement à l'évêque.

2o Le concubinaire moribond ne peut être absous qu'autant qu'il renonce au péché, qu'il renvoie la personne complice de ses désordres, si elle habite avec lui, ou bien lui fasse défendre de venir dans sa maison. S'il ne peut absolument la renvoyer sur le champ, il faut qu'il soit disposé à écarter le plus tôt possible l'occasion du péché et à prendre les moyens de rendre cette occasion éloi-

gnée. De plus, s'il est concubinaire public, il doit publiquement, c'est-à-dire devant témoins, faire réparation du scandale qu'il a donné, et au regret du passé ajouter la déclaration formelle qu'il renonce absolument pour l'avenir à continuer sa vie de désordre.

Après quoi, on peut l'admettre aux sacrements.

3o Le franc-maçon qui appelle le prêtre à ses derniers moments doit renoncer à la secte. S'il est notoirement franc-maçon, il doit rendre sa renonciation publique, en la faisant devant témoins. Il peut ensuite être disposé à recevoir les sacrements.

— *L'Ami du Clergé.*

Le Patronage de Québec

Cette modeste institution, dont tout le monde connaît les importants services, a décidé la construction d'une chapelle devenue absolument nécessaire; et s'adresse à la charité publique, qui ne lui a jamais fait défaut pendant les 30 ans d'existence qu'elle compte déjà. Nous nous faisons un devoir de recommander cette belle œuvre que S. E. le cardinal Taschereau désire voir encourager par tous ses diocésains.

Trois moyens d'aider à la construction de la chapelle du Patronage sont offerts aux personnes charitables par le comité :

1o Souscrire une somme de cent piastres payable en quatre années; vingt-cinq piastres par an.

2o Prêter sans intérêt une somme d'au moins dix piastres. Le comité s'engage à rembourser chaque année cinquante bons de dix piastres, désignés par le sort, à dater du jour de la bénédiction de la chapelle.

3o Faire au comité l'aumône d'une somme quelconque, si minime qu'elle soit.

En reconnaissance le comité offre aux opérateurs les avantages suivants :

1o Aux souscripteurs de \$100,00, l'admission à la participation aux œuvres de la congrégation des Frères de St Vincent de Paul. Cette admission leur donne droit aux indulgences suivantes : une indulgence d'un an le jour où ils sont admis à participer aux œuvres de la congrégation; une indulgence plénière aux fêtes de St-Joseph, de St-Vincent de Paul, de l'Immaculée Conception, ainsi qu'à la clôture de leur retraite annuelle, et à l'article de la mort; et une messe par semaine pendant cinq années, à dater de la bénédiction de la chapelle.

2o Aux prêteurs de \$10,00 au moins: une messe par mois, jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

30 Aux bienfaiteurs qui feront une aumône quelconque pour la construction de la chapelle, une indulgence de 40 jours pour chaque aumône et une messe tous les trois mois pendant cinq années.

Pour bénéficier de ces avantages, les bienfaiteurs devront faire leur aumône directement, et indiquer qu'elle doit être employée à la construction de la chapelle.

Nous n'avons aucun doute que la population de Québec en particulier, qui bénéficie plus que toute autre des services de cette institution, répondra généreusement à l'appel du "comité de construction."

MGR D'HERBOMEZ

Né à Brillon, diocèse de Cambrai, en 1822, d'une famille de cultivateurs, M. Louis-Joseph d'Herbomez fut admis jeune encore dans la Congrégation fondée par Mgr de Mazenod, et reçut des mains du saint évêque de Marseille l'onction sacerdotale en 1847. Choisi pour aller évangéliser l'Oregon où les Pères Oblats possédaient une vaste mission depuis plusieurs années, il s'embarqua à Marseille en 1849 et employa six mois pour atteindre son poste que les paquebots et les railroads rapides mettent aujourd'hui à vingt jours de Paris. De Vancouver où il aborda en 1850, après un long détour par le cap Horn, le R. P. d'Herbomez se rendit à Olympia, résidence centrale des Oblats. Le R. P. Ricourd, supérieur, lui confia, pour ses débuts, la fondation de la station de Saint-Joseph à Attanern, dans le comté d'Yakima. Trois ans plus tard, il fut rappelé à Olympia et chargé de visiter les Indiens disséminés le long du Puget-Sound. En 1858, le R. P. d'Herbomez est nommé supérieur de la mission : il transfère sa résidence à Equimalt, puis à New-Westminster ; il crée les missions du Lac Okanagan et du Frazer.

Pou après, sur les instances de Mgr Demers, évêque de Vancouver, S. S. Pio IX érigeait en vicariat apostolique la florissante mission de la Colombie Britannique et lui donnait pour évêque le pieux et zélé religieux. La consécration épiscopale de Mgr d'Herbomez eut lieu le 7 octobre 1864, à Victoria (Vancouver).

Mgr d'Herbomez a illustré son épiscopat par des actes importants : il entreprit et mena à bonne fin la visite générale des tribus indiennes de son vicariat apostolique ; il établit les missions de William's Lake, de Stewart's Lake, de Kootenay.

La mort qui vient de mettre un terme à cette vie d'apôtre pleine d'œuvres, ne laisse pas orphelins les missionnaires et les néophytes de la Colombie Britannique ; ils retrouvent le cœur, l'intelligence, l'activité du vénéré défunt en Mgr Durieu quo Mgr d'Herbomez avait obtenu pour coadjuteur, le 2 juin 1875.

PETITE CHRONIQUE

La première retraite du clergé du diocèse de Québec s'ouvrira, au Séminaire, le 26 août, à 5 heures du soir, pour se terminer le 2 septembre au matin. La seconde commencera le 9 septembre, et se terminera, le 16. Ces deux retraites seront prêchées par le R. P. Gonthier, dominicain.

M. l'abbé E. Nadeau, curé de S. Sébastien (Boauce), est nommé professeur de rhétorique au Séminaire de Québec; M. l'abbé P. Meunier, curé de S. Zacharie, lui succède à S. Sébastien; M. l'abbé H. Bouffard, vicaire à S. Jean-Baptiste de Québec, est nommé curé à S. Zacharie; et M. l'abbé E. Pagé, ancien prêtre agrégé du Séminaire de Québec, est nommé vicaire à S. Jean-Baptiste de Québec.

M. l'abbé Boutard est décédé la semaine dernière, au séminaire de Québec, après quelques heures de maladie seulement. M. Boutard, natif de France, était fixé au Canada depuis au moins une vingtaine d'années. Après avoir exercé le ministère dans le diocèse de Rimouski pendant un certain temps, il avait demandé la permission de prendre sa retraite, et pensionnait en dernier lieu à S. Thomas de Montmagny.

La retraite du clergé de Rimouski s'ouvrira le 22 août et se terminera le 28.

La retraite pastorale du diocèse de Chicoutimi commencera le 25 et finira le 29 du mois courant.

M. l'abbé J. E. B. Levasseur, ex-vicaire de la Rivière-du-Loup, est maintenant curé de Irwin, comté de Kankakee, Illinois.

MM. les abbés A. Larivière et E. Rocan, promus dernièrement au sacerdoce par Mgr Taché, sont les premiers prêtres qui aient fait leurs cours complet au collège de S. Boniface.

Le 30 juillet dernier a eu lieu, à la Côte Sainte-Catherine, la bénédiction d'un monument que M. C. A. Walworth, Recteur de l'église Sainte-Marie, Albany, a fait ériger sur l'endroit où fut inhumée d'abord la sainte fille Iroquoise qui a donné son nom à la côte qui l'a vue finir de se sanctifier, et dont les restes sont maintenant au Sault Saint-Louis, Catherine Tegahgonita. Cette cérémonie a été prêchée par M. McNierney, évêque d'Albany.

Il y a eu sermon en français à l'église, et en français, en anglais et en iroquois à la Côte Sainte-Catherine.

Ceux qui peuvent disposer du No. 4 de la *Semaine Religieuse*, année 1888, nous obligeront en nous l'expédiant.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE. QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Furdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT-VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (SAFES)

VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS

CHARLAND & Cie.,
LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États-Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 la mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la " seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de " Québec, Montréal et Ottawa.

AVIS

M. ANTOINE LANGLOIS est autorisé à agir comme agent de la *Semaine Religieuse* de Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

TRAINS DE LA SEMAINE

Laissent Hedleyville, à 7.35 a. m. et 8.35 p. m.

“ Ste-Anne à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

TRAINS DU DIMANCHE

Laissent Hedleyville, à 6.00 a. m., 7.35 a. m. et 1.50 p. m. et 5.50 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.86, 2nde classe \$0.60.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,

Gérant,

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

NOUVEAUTÉ : Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE.
réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

J. A. LANGLAIS.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET C^{ie}, PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et C^{ie}, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

Est en vente : chez MM. F. Béland, 254, rue Saint-Jean ; J. L. Drouin et frères, 96, rue Saint-Joseph ; Alfred Gingras, rue Saint-Joseph, et Dlls Gastonguay et Vaillancourt, 81, rue Saint-Vallier.